



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bicyclettes

Question écrite n° 10507

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur l'importance de développer les vélos à assistance électrique (VAE). Ce mode de transport alternatif est actuellement aidé par l'ADEME au titre des véhicules propres. Il lui demande s'il est dans l'intention du Gouvernement d'aider financièrement les acquéreurs de ces types de vélos qui restent onéreux (1 000 à 2 000 euros).

Texte de la réponse

Le marché du vélo à assistance électrique (VAE), pratiquement inexistant il y a 3 ou 4 ans, se développe sans soutien financier parallèlement au marché global du vélo. Entre 6 000 et 8 000 vélos électriques ont été vendus en France en 2006. Les chiffres attendus pour 2007 devraient atteindre 10 000 à 12 000 unités. Les initiatives des mairies et des collectivités locales visant à populariser le vélo influent indéniablement sur les ventes de vélos électriques et ce développement ne manque effectivement pas d'intérêt en matière de prévention et d'éducation pour la santé. Toutefois, il ne semble pas que ce développement spontané nécessite réellement un accompagnement financier de l'État. Même avec une prime minime, le montant global pourrait être assez élevé sans avoir forcément d'effet incitatif important et en outre le coût de gestion pourrait être supérieur à celui de la prime elle-même. Le développement de ce marché se fera en privilégiant le soutien à des mesures d'ordre organisationnel telles que les plans de déplacement faisant appel aux modes doux ou le développement d'infrastructures sécurisées à l'usage des cyclistes (voies, garages...). C'est pourquoi il n'a pas été envisagé d'inscrire cette mesure dans le projet de loi de finances pour 2008.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10507

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6951

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 365